



Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 janvier 2023

n° 008-23

Objet : *RS - Approbation d'une convention de mandat avec le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements d'une section du boulevard de Bellevue à Chambéry*

- date de convocation le 20 janvier 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Luc Berthoud à Corine Wolff - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Christophe Richel à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 janvier 2023

délibération n° 008-23

objet **RS - Approbation d'une convention de mandat avec le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements d'une section du boulevard de Bellevue à Chambéry**

Philippe Gamen, président, en lien avec Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le boulevard de Bellevue à Chambéry est une voirie d'intérêt communautaire, et qu'à ce titre Grand Chambéry est compétente pour le génie civil et les équipements d'éclairage public.

Dans le cadre d'une convention de concession passée entre Enedis et le SDES (Syndicat départemental d'énergie de la Savoie), ce dernier a désormais compétence pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT.

Il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la modernisation de l'éclairage public sur une section du boulevard de Bellevue à Chambéry pour un linéaire de réseau d'environ 630 m.

Il est ainsi proposé que Grand Chambéry confie également au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux et équipements d'éclairage public pour cette opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant une entreprise, préalablement sélectionnée dans le cadre d'une consultation des titulaires de son propre accord-cadre travaux.

Le coût global prévisionnel (maîtrise d'œuvre et travaux) des prestations et travaux transférés au SDES s'élève à 239 646,87 € TTC, avec une participation financière prévisionnelle de Grand Chambéry s'élevant à 40 654,57 € TTC.

Le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties sont précisés dans l'annexe financière prévisionnelle jointe.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mandat à intervenir entre Grand Chambéry et le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements boulevard de Bellevue à Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention de mandat valant convention financière, l'annexe financière prévisionnelle ainsi que tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **008-23**

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de mandat avec le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements d'une section du boulevard de Bellevue à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention

Date de l'acte : 31 janvier 2023

Annexe(s) : Annexe Financière SDES - Boulevard de Bellevue à Chambéry, Convention de mandat SDES Boulevard de Bellevue à Chambéry

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230131-lmc1H28790H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28790H1

Date de transmission en Préfecture : 31 janvier 2023

Date de réception en Préfecture : 31 janvier 2023

Publication sur le site internet: mercredi 01 février 2023